

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

- Présents** Vincent De Wolf, *Bourgmestre-Président* ;
 Rik Jellema, Patrick Lenaers, Françoise de Halleux, Frank Van Bockstal, Aziz Es, Karim Sheikh Hassan, Eliane Paulissen, Colette Njomgang, *Échevin(e)s* ;
 Bernard de Marcken de Merken, André du Bus, Arnaud Van Praet, Florence Pendeville, Anne Vandersande, Olivier Colin, Caroline Joway, Audrey Petit, Zacharia Moktar, Vincent Paul Louis Biauce, Emeline Houyoux, Laure-Mélanie Defèche, Ethel Savelkoul, Vanessa Araujo Miño, Lucien Rigaux, Maryam Matin Far, Dennis Van Der Knaap, Thierry Mommer, Louise-Marie Bataille, *Conseillers communaux* ;
 Annick Petit, *Secrétaire communal f.f.*
- Excusés** Rachid Madrane, Jean Laurent, Gisèle Mandaila, Virginie Taittinger, Françoise Alix Marie Van Malleghem, Joanna Kaminska, Jean-Luc Debroux, *Conseillers communaux.*

Séance du 16.12.19

#Objet : Centimes additionnels au précompte immobilier - Exercice 2020 – Renouvellement#

Séance publique

Finances

Le Conseil Communal,

Vu sa délibération du **17 décembre 2018** arrétant à 2966 le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier à percevoir au profit de la commune d'Etterbeek pour **l'exercice 2019** ;

Vu l'article 252 de la nouvelle loi communale imposant l'équilibre budgétaire aux communes ;

Vu l'article 464 du Code des Impôts sur les revenus autorisant les provinces, les agglomérations et les communes à lever des centimes additionnels au précompte immobilier ;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 concernant les institutions bruxelloises ;

Vu la circulaire du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 février 1996 relative à l'ordonnance du 22 décembre 1995 modifiant certaines taxes régionales ;

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

ARRETE:

Article 1 :

Il sera perçu pour l'exercice **2020** au profit de la Commune d'Etterbeek 2966 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2 :

Les centimes additionnels pré-indiqués seront recouverts par les soins de l'administration des contributions directes de l'Etat.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
28 votants : 28 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal f.f.,
Annick Petit

Le Bourgmestre-Président,
Vincent De Wolf

POUR EXTRAIT CONFORME
Etterbeek, le 24 décembre 2019

Le Secrétaire communal f.f.,

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
L'Échevin(e),

Annick Petit

Frank Van Bockstal